



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050820

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/03/2026 11H49 C:005360 I:41032
V/REF : 1056757
V/Email reçu le Lundi 23/03/2026 a 11H49

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

IMMEUBLE : 59 CHEMIN DU CIMETIERE
69700 MONTAGNY

Vaulx en Velin, le 18 Mai 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N59 CHEMIN DU CIMETIERE-LOGEMENT DE MME ALLIBERT-RDC-TEL:

MOTIF : INTERVENIR POUR FAIRE LE JOINT AUTOUR DU COFFRE DU VOLET SEJOUR L EAU S
INFILTRE

Donneur d'ordre : Mme D. CHAMBLAS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 30/03 A 09H45 :

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME ALLIBERT AU REZ DE CHAUSSEE
MISE EN PLACE D'UN JOINT D'ETANCHEITE AUTOUR DU COFFRE DU VOLET ROULANT

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME ALLIBERT AU RDC
REALISATION D'UN JOINT SILICONE EXTERIEUR EN SILICONE TRANSPARENT
AU NIVEAU DES TABLEAUX EN PARTIE HAUTE : CEUX-CI SONT INCLINES VERS
L'INTERIEUR DU LOGEMENT
- EN CAS DE PLUIE, L'EAU SUIV LA FAÇADE ET S'INFILTRE VERS L'INTERIEUR

LE LOCATAIRE INDIQUE A NOTRE TECHNICIEN QUE LA SERRURE DU COULISSANT
EST HORS SERVICE

CONTROLE DE LA SERRURE COULISSANT

- LA SERRURE EST DEFECTUEUSE (PIECE MANQUANTE)
- AUCUN REGLAGE N'A PU ETRE EFFECTUE. UN CONTROLE DES ROULETTES EST A
PREVOIR, LA PORTE ETANT DESAXEE ET NE PERMETTANT PAS UNE FERMETURE
REPLI DU CHANTIER

LE 30/04 A 14H15 :

INTERVENTION D'UNE EQUIPE A DEUX PERSONNELS
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME ALLIBERT AU RDC
MISE EN PLACE DE LA PIECE DE FERMETURE DU COULISSANT
REGLAGE/GRAISSAGE

DEGONDAGE DU DEUXIEME VANTAIL

REGLAGE DES ROULETTES, PUIS REMISE EN PLACE DU VANTAIL

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

REGLAGE ET GRAISSAGE
LE COULISSANT S'OUVRE ET SE FERME CORRECTEMENT

ECHANGE TELEPHONIQUE AVEC MADAME AGOPIAN, DEMANDE A NOTRE PERSONNEL
D'OUVRIRE LE COFFRE DU VOLET ROULANT AFIN D'IDENTIFIER L'ORIGINE POSSIBLE
DE L'HUMIDITE (EN PRESENCE EGALEMENT D'UNE REPRESENTANTE DE LA MAIRIE)
- RIEN A SIGNALER, AUCUNE PRESENCE D'HUMIDITE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 05/05/26 a 11H14 Mme D. CHAMBLAS
MP LGESTION Email envoyé le 08/04/26 a 18H18 Mme D. CHAMBLAS
DEVIS A L'ETUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN REJET D'EAU EN FACADE
PREVOIR :
- LE REMPLACEMENT DE LA SERRURE DU COULISSANT
- UN DEGONDAGE AVEC DIGNOSTIC ET SI NECESSAIRE REMPLACEMENT DES
ROULETTES

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS

MP LGESTION Email envoyé le 30/03/26 a 21H07 Mme D. CHAMBLAS

NOUS PRECONISONS LA MISE EN PLACE D'UN JOINT D'ETANCHEITE AUTOUR DES
CADRES DE LA PORTE FENETRE ET DE LA PORTE SUITE AU CONSTAT DE NOTRE
PERSONNEL

NOUS ATTENDONS VOS INSTRUCTIONS POUR LA SUITE A DONNER A CE DOSSIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	2	56,87		56,87
1,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	2	51,70		51,70
2,00	MS00035-FP.joints a levres/tubul.étanch.	4	51,70		103,40
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	5	51,70		51,70
1,00	MS00049-Rempl.Compas frein de vantail	5	51,70		51,70
1,00	MS00074-Débloccage/reglage volet roulant	5	67,21		67,21



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050820

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	382,58
T.V.A. a 10,00%	38,25
TOTAL T.T.C.En EURO	420,83

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1056757 du 23/03/2026

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061
Téléphone : 04.78.79.36.36
Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Lieu d'intervention

MME ALLIBERT Christelle
59 Chemin du Cimetière
69700 MONTAGNY

Référence de la Demande

N°: 894 003 du 20/03/2026
THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.
01-EE-2211-ENT-61513100
Marché : M - 230809003-1

Téléphone : 07.61.06.56.60

04923-00001-00001-00002 H / Type 2 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 25/06/2025

Délai

Date limite exécution : 07/04/2026

Prestation à réaliser	Qté
MS00001 Forfait déplacement	1,00
MS00028 FAIRE JOINT AUTOUR COFFRE VOLET SEJOUR L EAU S INFILTRE	1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par CHAMBLAS DOMINIQUE le 23/03/2026

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **59 Chemin du Cimetière 69700 MONTAGNY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **23/03/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1056757